

PROPOSITIONS CONSTRUCTIVES :



Le corps des CTSS est désormais regroupé dans la Commission Administrative Paritaire (CAP) traitant des fonctionnaires de catégorie A (Loi de la Transformation Publique).

► CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL

NOTRE PRIORITÉ : Défendre et promouvoir les droits des personnels civils des Armées.

NOTRE ADN : L'autonomie qui laisse aux syndicats territoriaux le pouvoir de décision dans le syndicat.

NOTRE MÉTHODE : Informer, accompagner les personnels dans toutes les situations de la vie professionnelle.

NOTRE EXIGENCE : Porter des propositions argumentées et motivées pour améliorer la situation de travail de tout personnel des Armées.

NOTRE LIGNE : Proposer et agir sur tous les sujets : défense des statuts de la Fonction publique, carrière et parcours professionnels, santé au travail, risques psychosociaux, conditions et temps de travail...



REVENDEICATIONS DE LA FILIÈRE SOCIALE

- Reconnaître le droit à la vulnérabilité et concevoir le social comme étant un droit fondamental universel dans le cadre d'un service public d'intérêt général ;
- Recentrer l'action sociale des armées sur le travail social (accompagnement individuel et collectif, prise en compte de l'expertise singulière des ASS et CTSS, prise en compte des enjeux éthiques et déontologiques de la profession) ;
- Mettre fin au SIAS et stopper le contrôle d'activité intempestif et inadapté, générant de la souffrance au travail, éloignant les professionnels du terrain et l'encadrement du management (engager une grande réflexion sur l'évaluation en travail social) ;
- Rendre visible toutes les compétences du service social des armées auprès des acteurs internes et externes.

BILAN 2018/2022 POUR LA FILIÈRE SOCIALE

- Reclassement en catégorie A des assistants de service social ;
- À la suite de ce changement de catégorie, revalorisation de l'IFSE et du CIA des ASS et CTSS ;
- Cependant, tout cela reste très en deçà des autres corps de catégorie A ;
- Poursuite d'une forme de dialogue social en matière d'avancement pour les personnels de la filière sociale ;
- Soulever les problèmes liés aux notes sur les astreintes, le télétravail et sur la charte de déontologie des ASS et CTSS du Minarm.



REVENDEICATIONS 2022

L'UNSA Défense demande :



Redonner du sens au travail social :

- Mettre en place des temps d'échanges sur les enjeux éthiques et déontologiques de la profession avec des professionnels extérieurs.

Rémunération et avancement :

- Bénéficier du Complément de Traitement Indiciaire de 183€ (extension du Ségur de la santé) ;
- Revaloriser les grilles indiciaires des CTSS avec tous les autres corps de catégorie A ;
- Intégrer toutes les CTSS d'IDF au sein du 3^e périmètre de services déconcentrés d'IDF créé en janvier 2021 ;
- Augmenter le taux de promotion pour l'avancement des CTSS.

Reconnaître les compétences :

- Faire reconnaître les fonctions managériales des CTSS dans leur globalité, notamment la gestion de projet.

Évolution professionnelle et formation :

- En application du guide de l'évaluation professionnelle, rétablir le lien hiérarchique direct entre CTD et ITAS.

Condition de travail :

- Repositionner l'élaboration du plan de formation destiné aux CTSS au niveau d'ITAS ;
- Refonder la formation des CTSS du Minarm (analyse des postes dans le but de définir des besoins en formation, plan de formation pertinent) ;
- Redonner toute sa valeur à l'entretien de formation afin d'établir des besoins individualisés ;
- Favoriser les mobilités et permettre aux CTSS qui le souhaitent d'accéder à d'autres corps dès qu'ils bénéficient de compétences transversales ;
- Favoriser le transfert de savoir pour contribuer à la qualité du recrutement (augmentation du nombre de jours de vacation autorisées en école) ;
- Former l'encadrement aux entretiens de formation ;
- Faire évoluer le parcours professionnel des CTSS.





L'UNSA Défense maîtrise les dossiers confiés et est vigilante aux situations individuelles des personnes qui se sont signalées à elle. Ses élus, compétents et responsables, rendent compte régulièrement de leurs actions. Ils savent lorsque cela est nécessaire, interpeller l'administration.

INFORMATIONS SUR LA CAP

Ayant voté contre la loi de transformation de la Fonction publique, l'UNSA ne fera pas l'économie de vous exposer, ici, l'évolution en matière de CAP.

En instituant les CAP de catégorie C, B et A, la loi vient supprimer les CAP de corps. Toutefois, cette création ne supprime pas les corps d'appartenance de chaque agent.

L'UNSA Défense a donc fait le choix de continuer à exprimer vos revendications pour chaque corps que vous retrouverez sur notre site "Je vote UNSA Défense".



01.42.22.37.02



federation@unsa-defense.org



portail-unsa.intradef.gouv.fr



www.unsa-defense.org



www.facebook.com/UNSADefense



Unsa defense diffusion



@UnsaDefense



UNSA Défense 78 et 80 rue Vaneau - 75007 PARIS